



REPUBLIQUE FRANÇAISE  
DEPARTEMENT DE LA CORSE DU SUD  
VILLE D'AJACCIO

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA VILLE D'AJACCIO**

Le 25 février 2019 à 18h00 heures, le conseil municipal de la Ville d'AJACCIO, légalement convoqué le 19 février 2019 conformément à l'article L2121-17 du code général des collectivités territoriales, s'est réuni en séance publique à l'Hôtel de Ville sous la présidence de M. le Maire, Laurent MARCANGELI.

**Etaient présents :**

M. SBRAGGIA, Mme RUGGERI-ZANETTACCI, M. VANNUCCI, Mme GUERRINI, M. PUGLIESI, Mme OTTAVY-SARROLA, Mme OTTAVY, M. VOGLIMACCI, Mme COSTA-NIVAGGIOLI, M. ARESU, Mme CORTICCHIATO, adjoints au Maire.

Mme FLAMENCOURT, Mme JEANNE, M. FILONI, Mme SICHI, Mme NADAL, M. LUCCIONI, Mme SANNA, M. FERRARA, Mme FALCHI, Mme SANTONI-BRUNELLI, M. BACCI, Mme FELICIAGGI, M. HABANI, Mme VILLANOVA, Mme MASSEI, M. LUCIANI, M. CIABRINI, Mme GRIMALDI D'ESDRA, M. BASTELICA, M. LEONETTI, Mme GIACOMETTI, conseillers municipaux.

**Avaient donné pouvoir de voter respectivement en leur nom :**

M. BILLARD à M. MARCANGELI, Mme BIANCAMARIA à M. SBRAGGIA, M. MONDOLONI à M. VANNUCCI, M. PAOLINI à Mme OTTAVY-SARROLA, M. CAU à Mme FELICIAGGI, Mme BERNARD à M. FILONI, M. CASTELLANA à Mme GUERRINI, M. KERVELLA à Mme COSTA-NIVAGGIOLI, Mme ZUCCARELLI à Mme RUGGERI-ZANETTACCI, M. CHAREYRE à Mme CORTICCHIATO, M. DELIPERI à M. ARESU, Mme PILLOTTI à Mme OTTAVY, Mme SIMONPIETRI à M. LUCIANI

**Etaient absents :**

Mme RICHAUD, Mme GUIDICELLI, M. FALZOI, conseillers municipaux.

Nombre de membres composant l'Assemblée :	49
Nombre de membres en exercice :	49
Nombre de membres présents :	33
Quorum :	25

Le quorum étant atteint, Mme MASSEI est désignée en qualité de secrétaire de séance.

*Visa Contrôle de légalité*

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

02A-212000046-20190225-2019\_35-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 27/02/2019  
Affichage : 27/02/2019

Pour l'autorité compétente par délégation



Séance du lundi 25 février 2019  
Délibération N°2019/35

**Acquisition de matériels d'exposition en vue de  
manifestations culturelles d'envergure**

## **Monsieur le maire expose à l'assemblée :**

La politique culturelle engagée par la ville d'Ajaccio en faveur des arts plastiques et visuels est particulièrement dynamique et vise à promouvoir des projets d'envergure dans ce domaine.

En 2018, la photographie était à l'honneur avec la première édition du festival de la photographie de la Ville d'Ajaccio : événement populaire, cette manifestation a été unanimement reconnue par les spécialistes et par le public ajaccien.

L'idée forte de ce festival tient au concept d'exposition Hors les murs : Une installation de photo a été proposée sur la place du Diamant sur des supports monumentaux.

La photographie a ainsi gagné la rue pour le plus grand plaisir de tous les publics.

Le principe d'exposition en plein air dans l'espace public est un moyen idéal pour la population de découvrir l'art qui s'invite ainsi dans son quotidien et de déambuler dans la ville dans un esprit de redécouverte et de réappropriation de l'espace urbain.

Forte de cette expérience, dans la perspective de l'édition 2 de ce festival et dans la continuité de la politique culturelle engagée ces dernières années de voir l'art placer au cœur de la cité pour une plus grande proximité, la ville d'Ajaccio souhaite procéder à l'acquisition de matériels d'expositions.

Composé de structures modulables, utilisables comme supports d'exposition, l'acquisition d'un tel matériel représente un investissement indispensable pour la Ville d'Ajaccio, lui permettant de se doter d'outils adaptés et modernes, répondant aux besoins croissants de la population de voir l'art s'afficher dans la rue.

### **Le plan de financement**

L'achat de matériel est estimé à 60 000€ H.T, soit 71 760 € T.T.C

- Part Collectivité de Corse – 50%, soit 30 000 € H.T
- Part ville - 50%, soit 30 000€ H.T, soit 41 760€ T.T.C

Les crédits afférents à l'acquisition de matériels d'exposition sont prévus au chapitre 21, fonction 33, du budget de l'exercice 2019.

### **IL EST DEMANDÉ AU CONSEIL MUNICIPAL**

D'adopter l'acquisition de matériels d'expositions adaptés aux manifestations hors les murs  
D'autoriser M. le maire à solliciter, en vue de l'acquisition de matériels d'expositions adaptés aux manifestations hors les murs, toutes subventions auprès notamment de la Collectivité de Corse,  
Les crédits afférents à l'acquisition de matériels d'expositions sont prévus au chapitre 21, fonction 33, du budget de l'exercice 2019.

### **LES MEMBRES DU CONSEIL MUNICIPAL VOUDRONT BIEN EN DELIBERER**

**LE CONSEIL MUNICIPAL**  
**Ouï l'exposé de Madame Simone GUERRINI, adjointe déléguée**  
**Et après en avoir délibéré**

Vu le code général des collectivités territoriales et notamment l'article L.2121-29 ;  
Vu l'avis favorable de la commission municipale compétente en date du 22 février 2019,

Considérant qu'il convient d'acquérir du matériel d'exposition adapté aux besoins d'expositions d'envergure en plein air

**ADOpte**  
**A l'unanimité de ses membres présents et représentés**

L'acquisition de matériels d'expositions adaptés aux manifestations hors les murs

**Autorise Monsieur le Maire**

A solliciter, en vue de l'acquisition de matériels d'expositions adaptés aux manifestations hors les murs, toutes subventions auprès notamment de la Collectivité de Corse,

**DIT**

Que les crédits afférents à l'acquisition de matériels d'expositions sont prévus au chapitre 21, fonction 33, du budget de l'exercice 2019.

*Conformément à l'article R 421-1 du code de justice administrative, il est rappelé que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours contentieux devant le tribunal administratif de Bastia dans un délai de 2 mois à compter de sa mesure de publicité.*

*Le tribunal administratif de Bastia peut être saisi via l'application "Télérecours citoyens", accessible depuis l'adresse ci-après : [www.telerecours.fr](http://www.telerecours.fr)*

La présente délibération fera l'objet d'une publication au recueil des actes administratifs de la commune et d'un affichage en Mairie.

**FAIT ET DELIBERE A AJACCIO, les jour, mois et an que dessus.**  
**(Suivent les signatures)**

**POUR EXTRAIT CONFORME**

**LE MAIRE**



Laurent MARCANGELI

Page 3 sur 3